

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

L'ART S'EXPOSE, EXPO PHOTO DU REGARD A L'IMAGE ET RENDEZ-VOUS DU LIVRE –SAMEDI 14 JUIN 2025

N° F/04-2025

Le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE (VAR),

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L 2212.1 – L 2212.2 et L 2213.1 ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions ;

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité, en collaboration avec l'association « DU REGARD A L'IMAGE » et Monsieur Axel GRAISELY, d'organiser une journée dénommée « L'Art s'expose », « Expo photo Du Regard à l'Image » et « Rendez-vous du livre », dans le village et sur les bords du lac le samedi 14 Juin 2025 de 15h à 21h (ouverture au public) ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette journée, il y a lieu d'autoriser les exposants et artistes à occuper le domaine public de 8h à minuit (pour la logistique) **dans le village et sur les bords du lac, soit :**

Place Noël Blache, Rue Frédéric Montenard à partir de la rue Emilie Gasquet, Place de l'horloge, Place du château, Rue Pasteur, Rue du petit jeu de paume, Rue Paul Barrème, Rue Frédéric Mistral, Place Trébary, Rue Jean Jaurès jusqu'à la sortie du parking du 8 Mai, Bords du lac entre le Moulin et l'aire de jeux ;

CONSIDERANT que pour permettre le stationnement des exposants, il convient de leur réserver le petit parking devant le camping, en bord de lac et l'ancienne cour de l'école maternelle ;

CONSIDERANT que l'occupation provisoire du domaine public dans les lieux ci-dessus mentionnés n'est pas de nature à occasionner une gêne importante aux usagers ;

ARRETE

Article 1° : La journée « L'Art s'expose », « Expo photo Du Regard à l'Image » et « Rendez-vous du livre » se déroulera dans les rues et places suivantes (qui seront donc fermées à la circulation et au stationnement) :

Place Noël Blache, Rue Frédéric Montenard à partir de la rue Emilie Gasquet, Place de l'horloge, Place du château, Rue Pasteur, Rue du petit jeu de paume, Rue Paul Barrème, Rue Frédéric Mistral, Place Trébary, Rue Jean Jaurès jusqu'à la sortie du parking du 8 Mai, Bords du lac entre le Moulin et l'aire de jeux, le samedi 14 Juin 2025 de 8h à minuit (ouverture au public de 15h à 21h).

La place du lac sera inaccessible.

Article 2° : Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du code de la route.

Article 3° : Le passage des véhicules de secours, en cas d'intervention nécessaire, sera préservé.

Article 4° : Les barrières et le dispositif de sécurité seront installés par les services techniques. La réglementation sera affichée par la Police municipale.

Article 5° : Les véhicules des exposants et artistes pourront accéder à leur emplacement le temps de se installer et de remballer mais devront stationner leurs véhicules durant la journée sur les emplacements des parkings de la commune.

A cet effet, le petit parking devant le camping, en bord de lac, sera fermé au public le samedi 14 Juin 2025 de 8h à minuit et sera réservé aux exposants, tout comme l'ancienne cour de l'école maternelle.

Article 6° : La Police Municipale, de permanence ce jour-là de 8h à minuit, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Police Municipale
- Au Commandant de la communauté de brigades GONFARON LE LUC (VAR)
- Aux services techniques municipaux

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

FAIT A BESSE SUR ISSOLE LE 22 MAI 2025

Le Maire,

Eric COLLIN.

